

# Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

1<sup>er</sup> mars 2022



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



académie  
Aix-Marseille  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
1<sup>er</sup> mars 2022

# Point sur la situation sanitaire dans le département

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

**Incidence**  
(nouveaux cas  
pendant une  
semaine)

## Evolution en Vaucluse du taux d'incidence pour 100 000 habitants :

2021		2022	
Semaine 1 : 265 ↗	Semaine 27 : 24 ↗	Semaine 1 : 2 175 ↗	Semaine 27 :
Semaine 2 : 267 ↗	Semaine 28 : 81 ↗	Semaine 2 : 2 617 ↗	Semaine 28 :
Semaine 3 : 289 ↗	Semaine 29 : 245 ↗	Semaine 3 : 3 534 ↗	Semaine 29 :
Semaine 4 : 258 ↘	Semaine 30 : 407 ↗	<b>Semaine 4 : 3 621 ↗</b>	Semaine 30 :
Semaine 5 : 232 ↘	Semaine 31 : 455 ↗	Semaine 5 : 2 526 ↘	Semaine 31 :
Semaine 6 : 240 ↗	<b>Semaine 32 : 484 ↗</b>	Semaine 6 : 1 350 ↘	Semaine 32 :
Semaine 7 : 221 ↘	Semaine 33 : 483 ↘	Semaine 7 : 816 ↘	Semaine 33 :
Semaine 8 : 230 ↗	Semaine 34 : 364 ↘	<b>Semaine 8 : 559 ↘</b>	Semaine 34 :
Semaine 9 : 221 ↘	Semaine 35 : 267 ↘	Semaine 9 :	Semaine 35 :
Semaine 10 : 266 ↗	Semaine 36 : 169 ↘	Semaine 10 :	Semaine 36 :
Semaine 11 : 317 ↗	Semaine 37 : 120 ↘	Semaine 11 :	Semaine 37 :
Semaine 12 : 436 ↗	Semaine 38 : 73 ↘	Semaine 12 :	Semaine 38 :
<b>Semaine 13 : 483 ↗</b>	Semaine 39 : 70 ↘	Semaine 13 :	Semaine 39 :
Semaine 14 : 404 ↘	Semaine 40 : 49 ↘	Semaine 14 :	Semaine 40 :
Semaine 15 : 397 ↘	<b>Semaine 41 : 40 ↘</b>	Semaine 15 :	Semaine 41 :
Semaine 16 : 364 ↘	Semaine 42 : 51 ↗	Semaine 16 :	Semaine 42 :
Semaine 17 : 275 ↘	Semaine 43 : 56 ↗	Semaine 17 :	Semaine 43 :
Semaine 18 : 178 ↘	Semaine 44 : 72 ↗	Semaine 18 :	Semaine 44 :
Semaine 19 : 98 ↘	Semaine 45 : 106 ↗	Semaine 19 :	Semaine 45 :
Semaine 20 : 89 ↘	Semaine 46 : 202 ↗	Semaine 20 :	Semaine 46 :
Semaine 21 : 59 ↘	Semaine 47 : 359 ↗	Semaine 21 :	Semaine 47 :
Semaine 22 : 44 ↘	Semaine 48 : 605 ↗	Semaine 22 :	Semaine 48 :
Semaine 23 : 22 ↘	Semaine 49 : 841 ↗	Semaine 23 :	Semaine 49 :
Semaine 24 : 11 ↘	Semaine 50 : 901 ↗	Semaine 24 :	Semaine 50 :
<b>Semaine 25 : 11 →</b>	Semaine 51 : 848 ↘	Semaine 25 :	Semaine 51 :
Semaine 26 : 13 ↗	Semaine 52 : 1 395 ↗	Semaine 26 :	Semaine 52 :

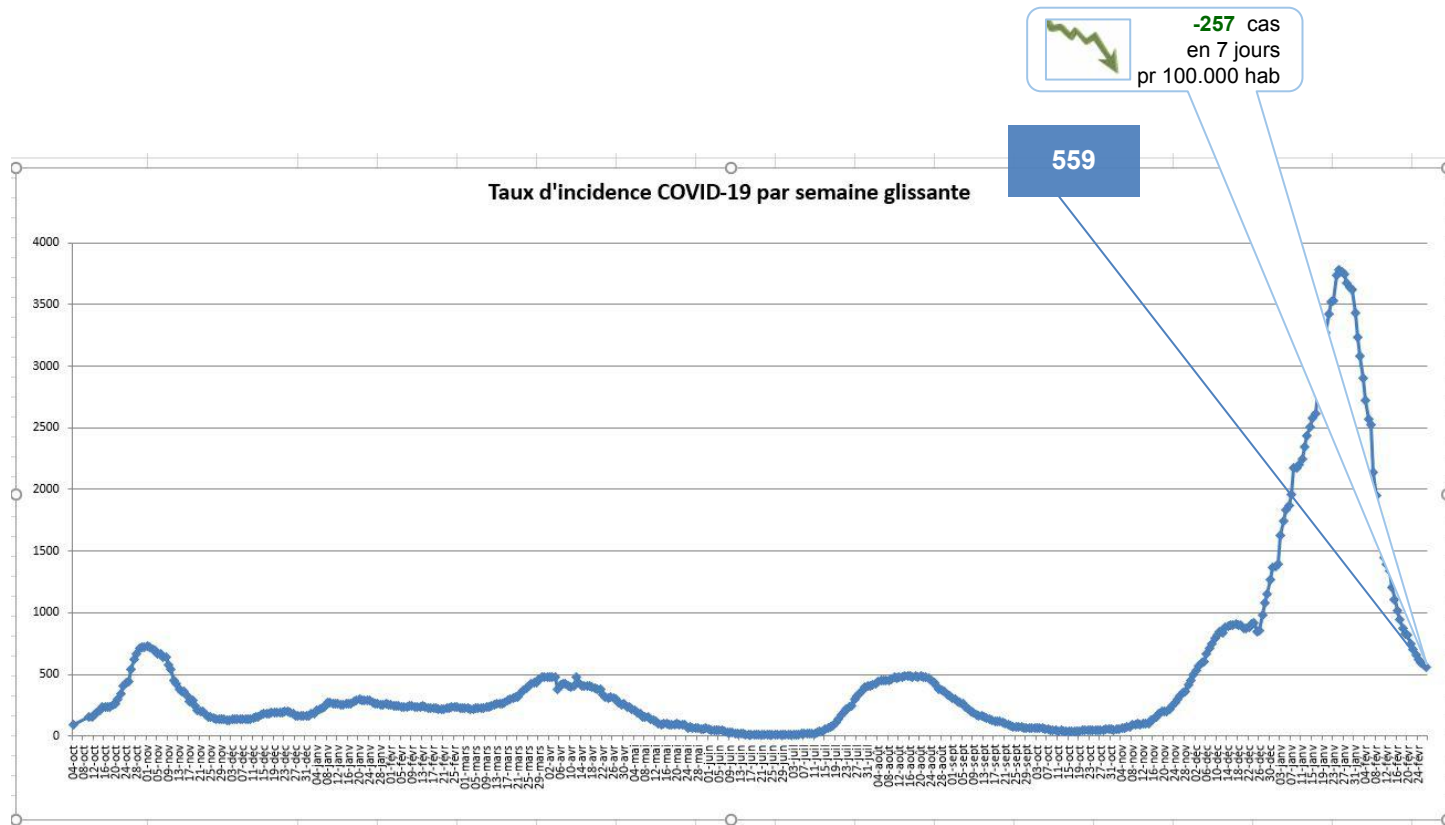
○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Courbe Taux d'incidence Vaucluse (Semaine 8)

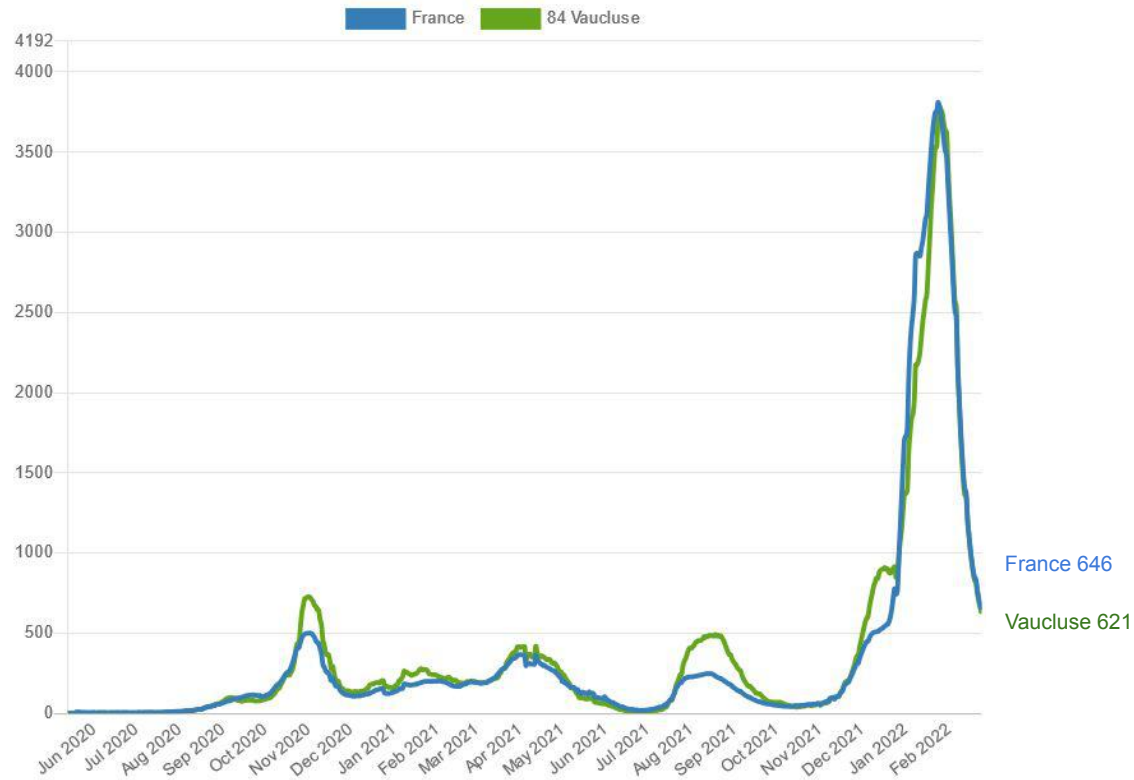


- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie



## Taux d'incidence

Nombre de cas par semaine pour 100 000 habitants. Par date de prélèvement (J-3).



Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

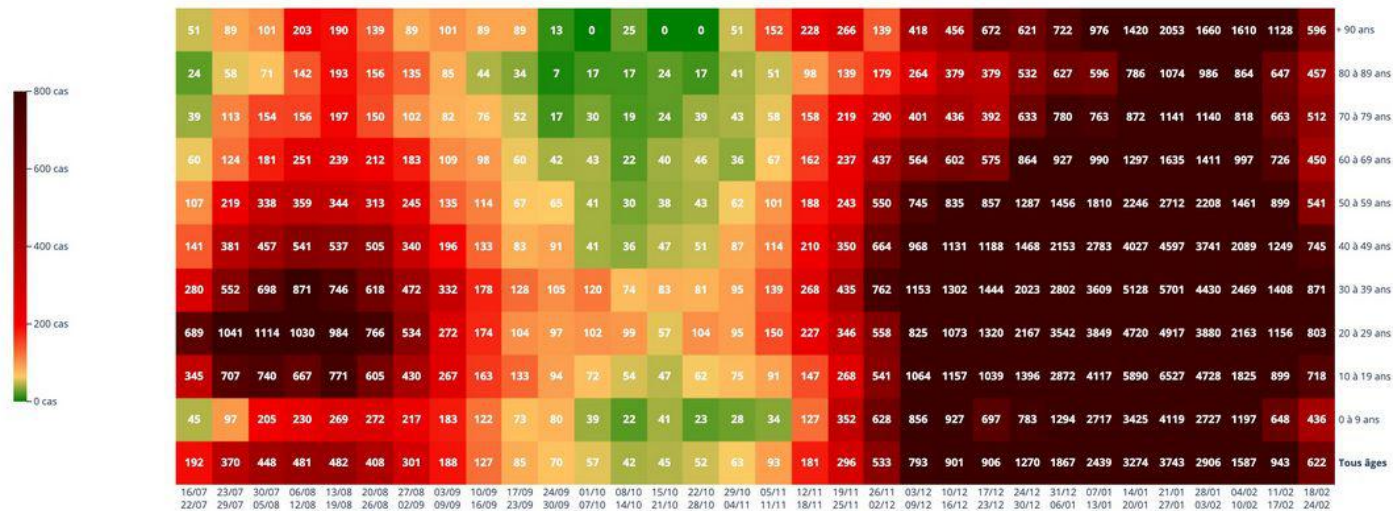
Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie



COVIDTRACKER

Taux d' incidence du Covid19 en fonction de l'âge • Dép. 84



Lecture : une case correspond au taux d' incidence pour une tranche d'âge (à lire à droite) et à une date donnée (à lire en bas).  
Du rouge correspond à un taux d' incidence élevé. Date : 27 février - Source : @GuillaumeRozier covidtracker.fr - Données : Santé publique France

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

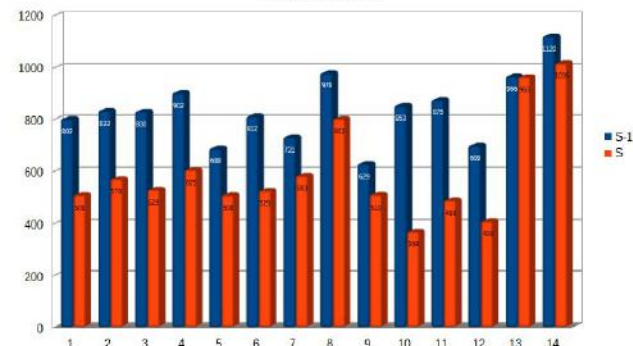
Mesures de soutien à l'  
économie

## Les chiffres par EPCI

Période analysée : 2022-02-21 - 2022-02-27 / Semaine 8	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC	TX POS
<b>EPCI</b>								
CA du Grand Avignon (COGA)	5171	986	509	19,1	1122	145	356	13,0
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	1790	397	570	22,2	399	61	357	15,2
CA Luberon Monts de Vaucluse	1611	293	529	18,2	371	49	368	13,1
CC des Sorgues du Comtat	1371	298	605	21,8	280	44	424	15,6
CC du Pays Réuni d'Orange	1043	228	508	21,9	272	47	473	17,2
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	824	176	525	21,3	236	39	497	16,5
CC Pays d'Apt-Luberon	889	173	583	19,5	289	51	607	17,8
CC Territoriale Sud-Luberon	864	201	802	23,3	196	21	390	10,9
CC Rhône Lez Provence	573	122	510	21,3	111	13	245	11,9
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	470	85	368	18,0	125	9	145	7,3
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	446	95	488	21,2	100	14	346	13,9
CC Vaison Ventoux	375	68	408	18,2	119	14	273	11,8
CC Ventoux Sud	312	91	963	29,1	71	12	562	17,1
Pertuis	826	206	1016	25,0	147	17	389	11,6

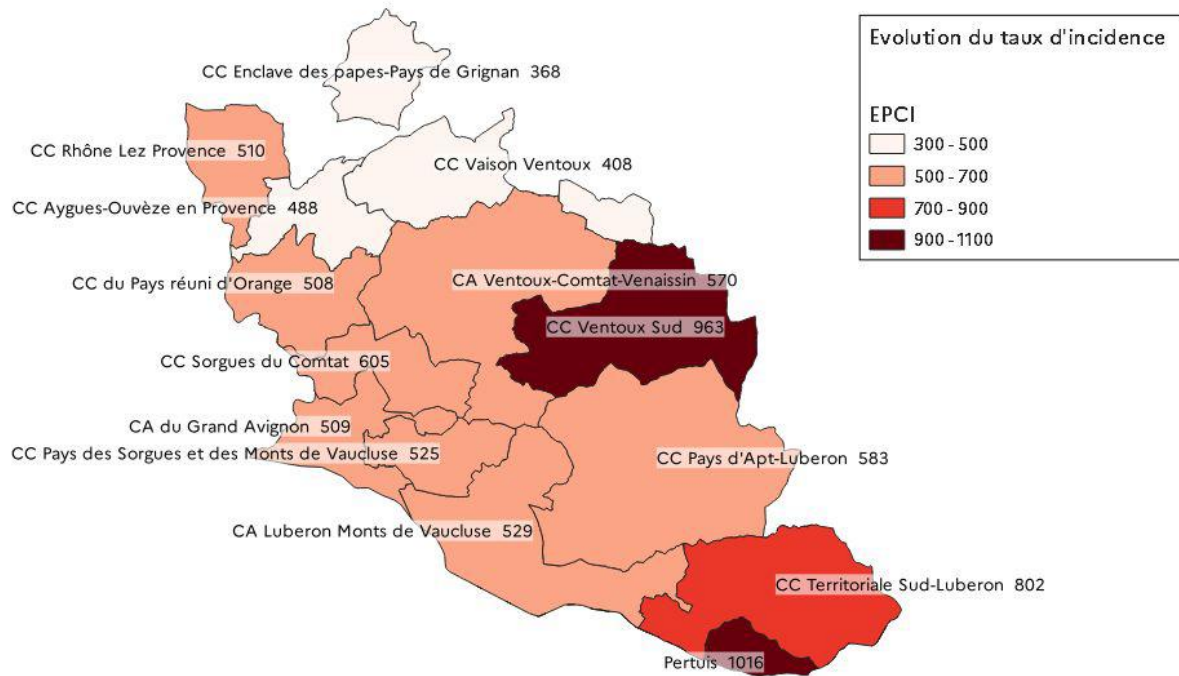
EPCI		Evolution du tx d'incidence sur 7 jours	
1	CA du Grand Avignon (COGA)	-36,53 %	📉
2	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	-31,57 %	📉
3	CA Luberon monts de Vaucluse	-36,27 %	📉
4	CC des Sorgues du Comtat	-32,93 %	📉
5	CC du Pays Réuni d'Orange	-26,16 %	📉
6	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	-35,34 %	📉
7	CC Pays d'Apt-Luberon	-20,25 %	📉
8	CC Territoriale Sud Luberon	-18,00 %	📉
9	CC Rhône Lez Provence	-18,92 %	📉
10	CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	-56,86 %	📉
11	CC Aygues-Ouvèzes en Provence (CCAOP)	-44,23 %	📉
12	CC Vaison Ventoux	-41,63 %	📉
13	CC Ventoux Sud	-0,31 %	📉
14	Pertuis	-9,29 %	📉

Evolution du taux d'incidence  
sur 7 jours par EPCI





## Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du lundi 21 au dimanche 27 février 2022



Taux d'incidence départemental pour la semaine 08 : 559

Cartographie  
du taux  
d'incidence  
par EPCI

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie



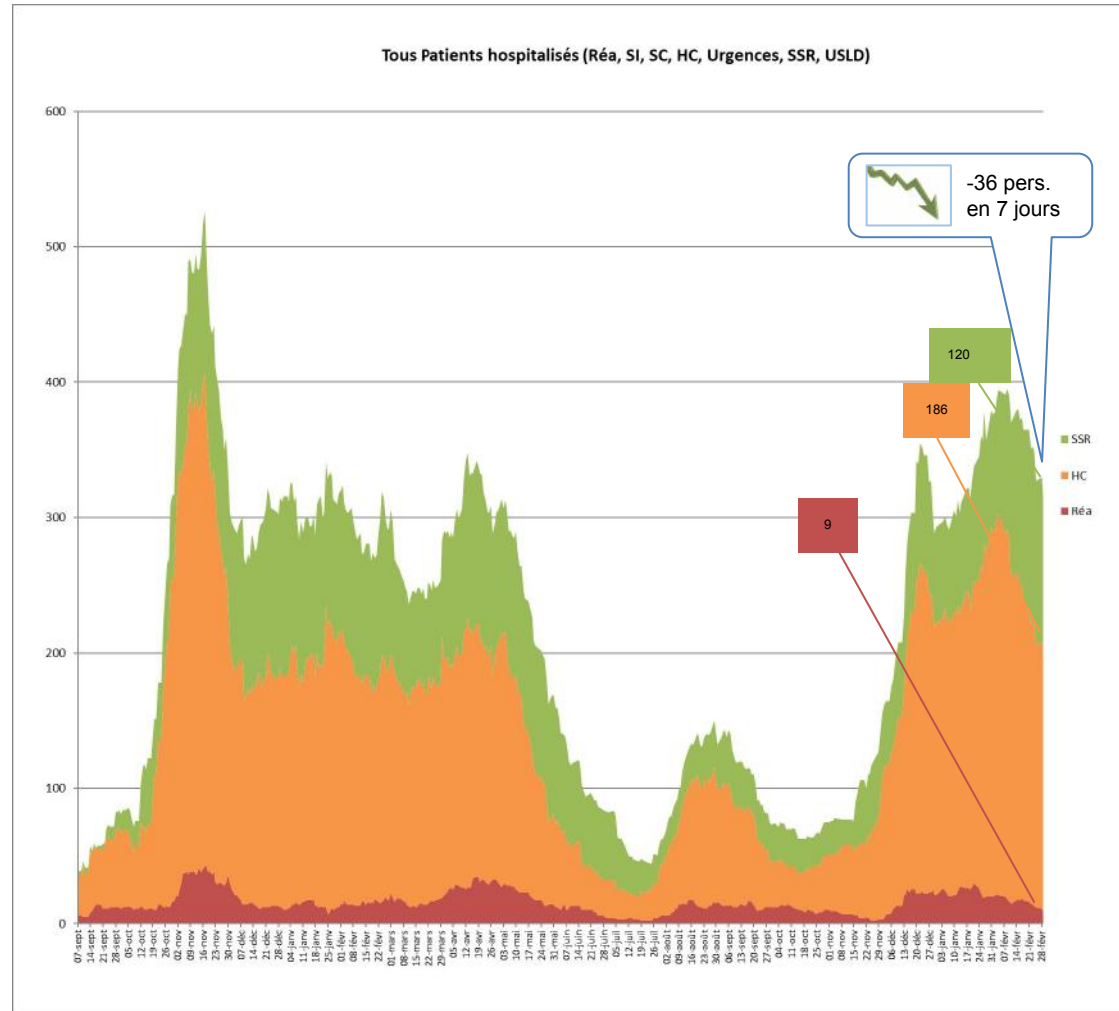
# Point de situation épidémiologique (Semaine 8)

Données arrêtées sur les extractions réalisées le  
01/03/2022 à 11h20

**Rappel** : Le **pic** du nombre de personnes  
hospitalisées pour Covid a eu lieu le **17 novembre  
2020**, avec **526 personnes hospitalisées**.

**Aujourd'hui 315 personnes sont hospitalisées**  
dont :

- **9** en réanimation et soins intensifs (moyenne d'  
âge 64 ans, 0 patient vacciné)  
→ **-6 en 7 jours**;
- **186** en hospitalisation conventionnelle  
→ **-21 en 7 jours**;
- **120** en soins de suite et réadaptation  
→ **-9 en 7 jours**;



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



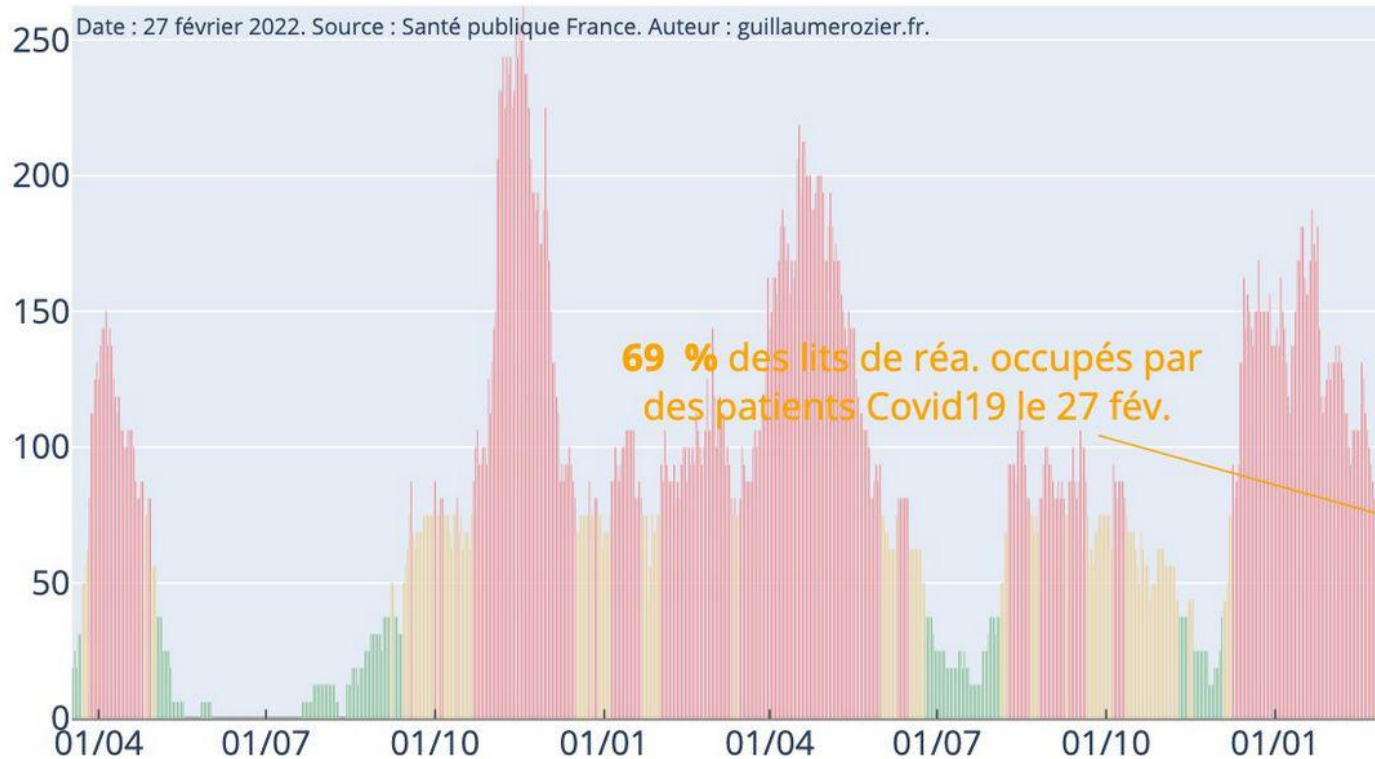
**COVIDTRACKER**

## Entrées et sorties de l'hôpital pour Covid19 • Vaucluse

Moyenne mobile 7 jours. Données Santé publique France. Auteurs @eorphelin @guillaumerozier - covidtracker.fr.



## Occupation des réa. par les patients Covid19 - Vaucluse



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie



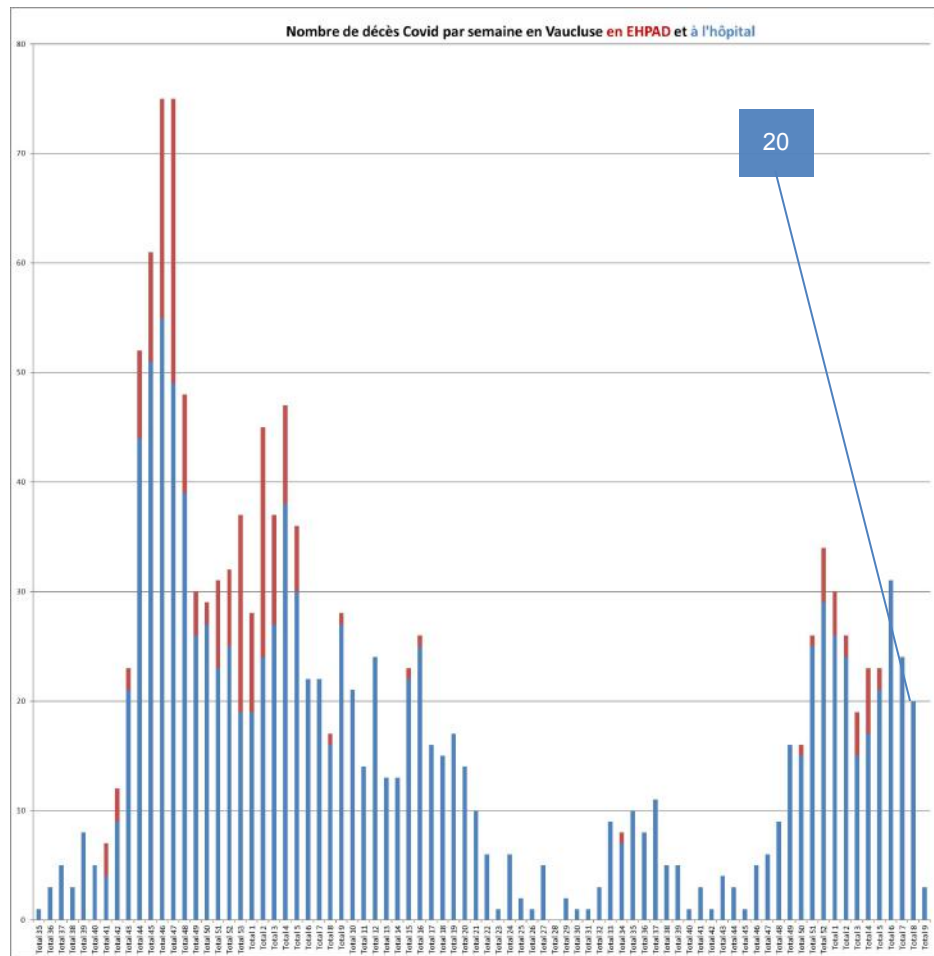
**COVIDTRACKER**

# Point de situation épidémiologique (semaine 8)

*Données arrêtées sur les extractions  
réalisées le 01/03/2022 à 11h20*

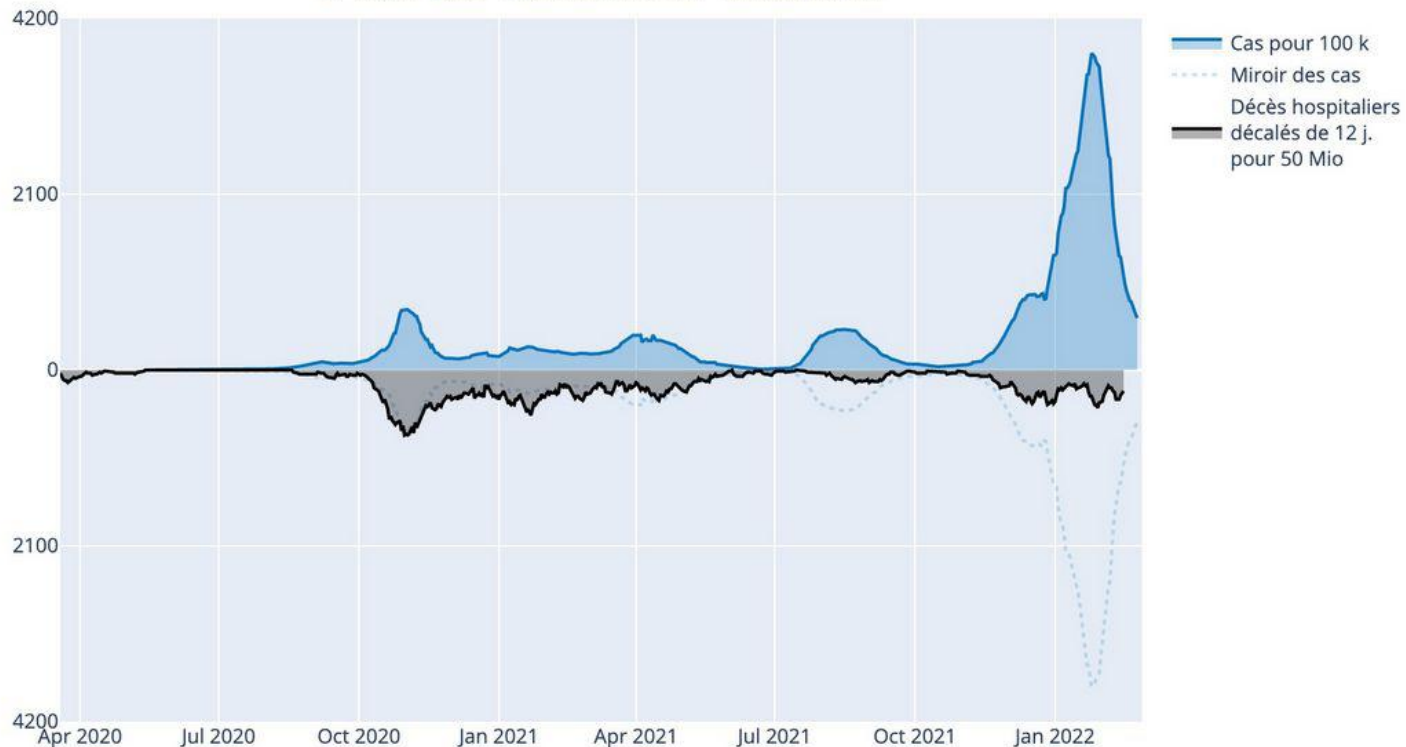
**1 474 décès** en tout depuis  
le début de l'épidémie (+11 décès  
en 7 jours) :

- **1 263 décès au total à l'hôpital**, dont 20 la semaine 8 ;
- **211 en EHPAD**, (données S8 en cours de consolidation)



# Cas vs. Décès hospitaliers - Vaucluse

Cas pour 100 000 habitants et décès hospitaliers avancés de 12 j. pour 50 Millions d'habitants  
27 février 2022 - @GuillaumeRozier - covidtracker.fr



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



**COVIDTRACKER**

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'économie

L'isolement des personnes positives et de leurs cas contacts est au cœur de la stratégie « *Tester - Alerter-Protéger* » .

L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Dans le Vaucluse, cette plate-forme est déléguée à l'association « *Entraide Pierre Valdo* » et est joignable aux numéros suivants :

**04 88 60 52 60**

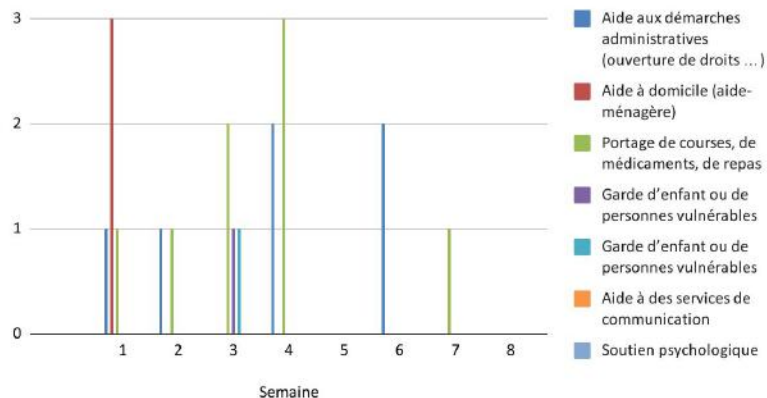
OU

**04 88 60 52 46**

Activité de la  
cellule  
territoriale  
d'appui à  
l'isolement  
(CTAI)

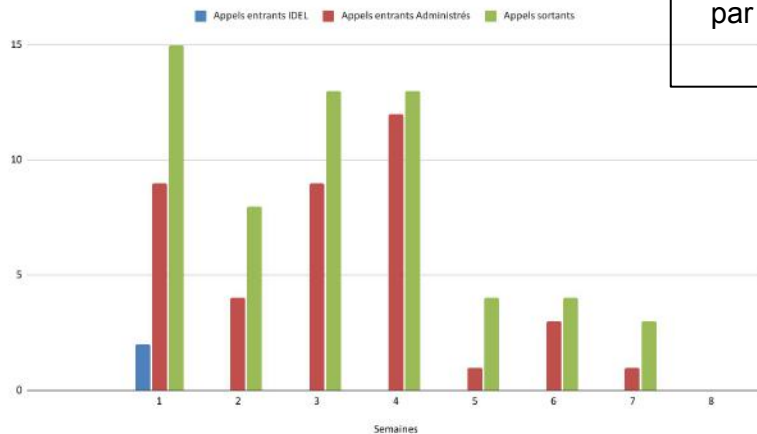
## Appui à l'isolement

Demandes d'accompagnement formulées



## Appels CTAI

2022



Aucun appels reçus  
par la CTAI cette  
semaine

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
1<sup>er</sup> mars 2022

# VACCINATION



Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

## ÉTAT DES LIEUX



### VACCINATION - VAUCLUSE

Cumul 1ère dose	% population générale	Niveau national
<b>425 521</b>	<b>75.9%</b>	<b>80.7%</b>
<hr/>		
Cumul 2nde dose	% population générale	Niveau national
<b>418 787</b>	<b>74.7%</b>	<b>79.3%</b>
<hr/>		
Cumul dose de rappel	% population générale	Niveau national
<b>297 777</b>	<b>53.1%</b>	<b>57.8%</b>

Données Géodes - Santé publique France au 27/02/2022

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Avec ou sans rendez-vous,  
les lieux de vaccination Covid-19  
les plus proches sont sur

Santé.fr

## TRANSFERT PROGRESSIF DE LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19 VERS LA MÉDECINE DE VILLE ET LES RELAIS-AMBULATOIRES.

Au regard de l'activité de vaccination contre la Covid-19 réalisée au cours des dernières semaines, le **désarmement progressif de 17 centres de vaccination est programmé.**

**Les centres suivants continueront de vacciner contre la Covid-19 :**

- **Centre Hospitalier d'Avignon ;**
- **Centre Hospitalier d'Orange ;**
- **Centre de vaccination de Valréas ;**
- **Centre de vaccination départemental** : à compter du 1<sup>er</sup> mars, ce dernier sera ouvert uniquement les samedis de 10h à 18h.

En cas de nécessité, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et l'association Entraide Pierre VALDO pourront être mobilisés pour former une brigade mobile de vaccination en capacité de se déployer sur l'ensemble du département.

**La vaccination contre la Covid-19 sera ensuite réalisée prioritairement par la médecine de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers) ainsi que par les différents relais ambulatoires identifiés sur le département.**

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Avec ou sans rendez-vous,  
les lieux de vaccination Covid-19  
les plus proches sont sur

Santé.fr

Le site [sante.fr](https://www.sante.fr) permet de répondre au plus juste à la demande de la population (lieux, horaires, professionnels ...)

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-84-vaucluse.html>

## Trouver un lieu de vaccination Covid-19 84 - Vaucluse

Service pour personnes sourdes et malentendantes :

📞 APPELEZ-NOUS

- Sélectionnez votre département -

- Sélectionnez une ville -

FILTRES :

Type de lieu

Centres avec RDV disponibles en ligne

Centres avec plages sans RDV

Centres vaccinant les 5-11 ans

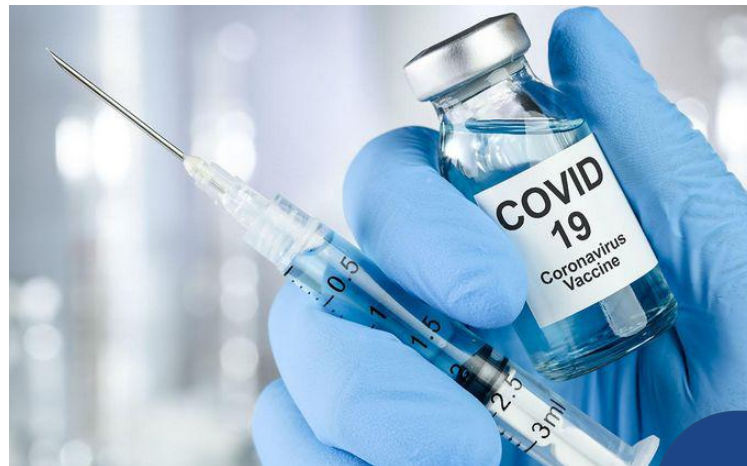
Centres disposant du vaccin Nuvaxovid (Novavax)

(données RDV disponibles en ligne Vite Ma Dose - mise à jour 11 y a 28 minutes)

Lieux de vaccination COVID-19 en Vaucluse

433 résultats trouvés

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie



**Pour connaître la date de son rappel vaccinal :**

<https://monrappelvaccinocovid.ameli.fr/>



Mon rappel vaccin Covid

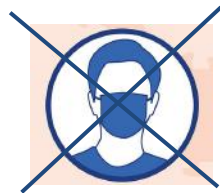
- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
21<sup>er</sup> mars 2022

# ACTUALITÉS SANITAIRES

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires

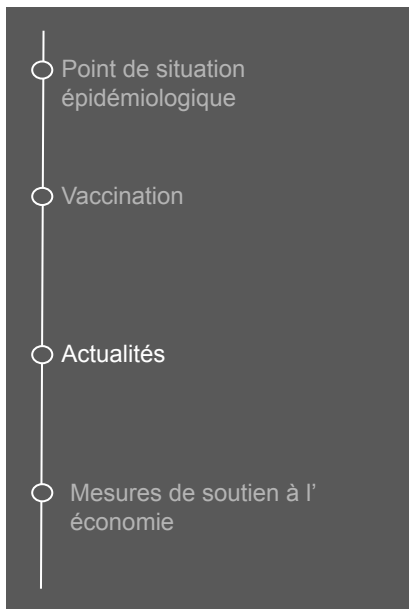


Depuis le 15 février, les règles relatives au pass vaccinal ont évolué pour les personnes âgées de 18 ans et plus : la **dose de rappel doit être réalisée dès trois mois** après la fin de son schéma vaccinal initial et dans un délai de quatre mois maximum.

Depuis le 28 février, **dans les lieux clos soumis au “pass vaccinal”, le port du masque n’est plus obligatoire.**

Le port du masque en intérieur est maintenu dans les transports et les lieux non soumis au “pass vaccinal”, comme par exemple les lieux professionnels ...

*(Décret n°2022-247 du 25 février 2022 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire)*



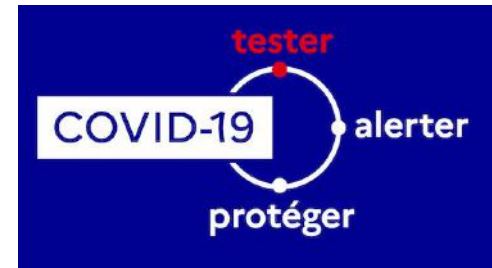
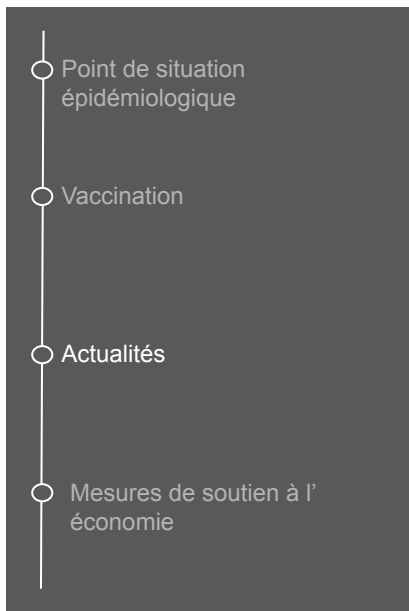
**Le protocole sanitaire est passé du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré** pour l'ensemble du territoire métropolitain au retour des congés d'hiver de chaque zone. Ce passage implique 3 changements principaux :

1. **La fin de l'obligation du port du masque en extérieur** pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels;
2. **La possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque** (en respectant une distanciation : les sports de contact ne sont pas encore autorisés sans masque);
3. **L'allègement des règles de limitation du brassage** (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

**Le port du masque dans les espaces intérieurs demeure, à ce stade, requis dans les espaces clos** pour les personnels et les élèves de six ans et plus.

**Le niveau 2 du protocole sanitaire continue à s'appliquer dans le second degré.**



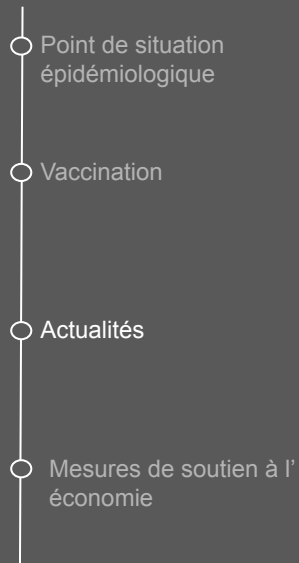


## Simplification du dépistage

Depuis le 28 février, soit quatre semaines après le pic épidémique, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé est allégé. **Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test** (auto-test ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2, J4);

Depuis le 21 février 2022, la **présentation d'une déclaration sur l'honneur** des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests **n'est plus exigée** pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires.

L'ÉCOLE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE



Depuis le 12 février, les règles suivantes s'appliquent aux frontières :

- Pour les voyageurs vaccinés au sens de la réglementation européenne, **plus aucun test n'est exigé au départ**. La preuve d'un schéma vaccinal complet redevient suffisante pour arriver en France, quel que soit le pays de provenance, comme c'était le cas avant la diffusion du variant Omicron.
- Pour les voyageurs non vaccinés, l'obligation de présenter un **test négatif pour se rendre en France** demeure, mais les mesures à l'arrivée (test, isolement) sont levées lorsqu'ils viennent de pays de la **liste verte** (voir ci-après), caractérisée par une circulation modérée du virus.
- Lorsque les voyageurs non vaccinés viennent d'un pays de la **liste orange** (voir ci-après), ils devront continuer à présenter un **motif impérieux** justifiant la nécessité de leur venue en France métropolitaine et pourront toujours être soumis à un **test aléatoire à leur arrivée**. Les voyageurs qui seraient testés positifs devront s'isoler, conformément aux recommandations de l'assurance-maladie.

## Déplacements internationaux



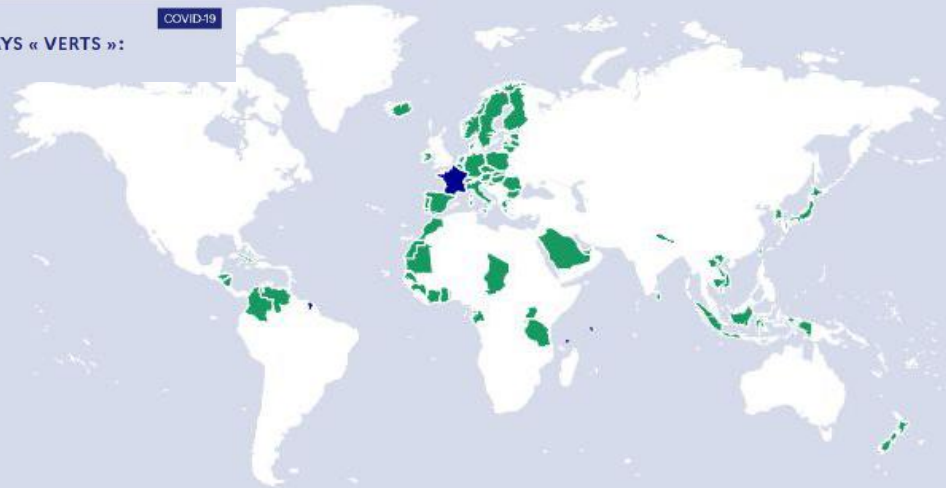
- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

## Déplacements internationaux



### VOYAGES DEPUIS ET VERS LES PAYS « VERTS » : LES RÈGLES À RESPECTER

COVID-19



#### EN PROVENANCE D'UN PAYS « VERT »

**Je suis vacciné** : seule la preuve d'une vaccination complète est nécessaire, en plus des documents habituellement requis (exemple : passeport, visa).

**Je ne suis pas vacciné** : le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures ou d'un test antigénique de moins de 48 heures ou bien un certificat de rétablissement\* est nécessaire, en plus des documents habituellement requis (exemple : passeport, visa).

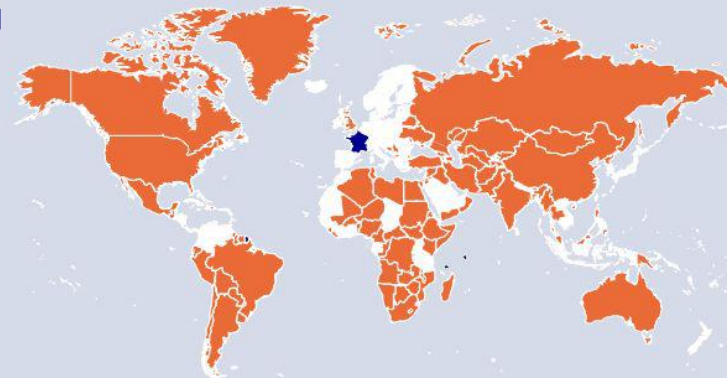
#### À DESTINATION D'UN PAYS « VERT »

Pour connaître les règles sanitaires relatives à l'entrée sur le territoire d'un autre pays, les voyageurs sont invités à consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » du site internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



## VOYAGES DEPUIS ET VERS LES PAYS « ORANGE » : LES RÈGLES À RESPECTER

COVID-19



Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

## Déplacements internationaux



### EN PROVENANCE D'UN PAYS « ORANGE »

**Je suis vacciné :** seule la preuve d'une vaccination complète est nécessaire, en plus des documents habituellement requis (exemple : passeport, visa) ainsi que de la déclaration sur l'honneur attestant que je ne présente pas de symptôme d'infection à la Covid-19 et que je n'ai pas connaissance d'avoir été cas contact dans les quatorze jours précédant mon voyage.

#### Je ne suis pas vacciné :

- Je dois justifier de la nécessité de mon voyage, correspondant à un motif impérieux.
- Le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures ou d'un test antigénique de moins de 48 heures est nécessaire, en plus des documents habituellement requis (exemple : passeport, visa) ainsi que de la déclaration sur l'honneur attestant que je ne présente pas de symptôme d'infection à la Covid-19, que je n'ai pas connaissance d'avoir été cas contact dans les quatorze jours précédant mon voyage et que je m'engage à accepter un dépistage à l'arrivée.
- Je peux faire l'objet d'un dépistage à l'arrivée. Si ce dépistage est positif, je devrai m'isoler, conformément aux recommandations de l'assurance maladie\*.

### À DESTINATION D'UN PAYS « ORANGE »

Pour connaître les règles sanitaires relatives à l'entrée sur le territoire d'un autre pays, les voyageurs sont invités à consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » du site internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères :  
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

9 février 2022

## Mise en place d'un nouvel outil pour lutter contre l'épidémie de covid-19

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie a mis en ligne un nouveau téléservice "lister mes cas-contacts" : <https://declare.ameli.fr/listermescascontacts>

Toutes les informations utiles sur ce nouveau téléservice : <https://www.ameli.fr/assure/actualites/personne-positive-au-covid-19-ouverture-d-un-teleservice-pour-lister-ses-cas-contacts>

### Evolution du contact-tracing



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire

21<sup>er</sup> mars 2022

# ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

**pass** COVID-19  
**vaccinal**

**pass** COVID-19  
**sanitaire**

*ou*

**pass** COVID-19  
**vaccinal**



**pass** COVID-19  
**sanitaire**

**pass** COVID-19  
**vaccinal**

### 12 à 15 ans inclus

- Événements culturels et festifs
- Établissements recevant du public (cinémas, théâtres, musées, compétitions sportives...)

**Où est-il exigé et pour qui ?**

### 12 ans et plus

Hôpitaux, cliniques, Ehpad et maisons de retraite (patients, accompagnants et visiteurs)\*.

\*Sauf situation d'urgence.

- **Certificat de vaccination** attestant d'un schéma vaccinal complet
- **Certificat de rétablissement** datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois
- **Certificat de test négatif** de moins de 24h
- **Certificat de contre-indication** à la vaccination

**Quelles sont les preuves acceptées ?**

### 16 ans et plus

- Événements culturels et festifs
- Dans les établissements recevant du public (cinémas, théâtres, bars, restaurants, discothèques...)

- **Certificat de vaccination** attestant d'un schéma vaccinal complet
- **Certificat de rétablissement** datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois
- **Certificat de contre-indication** à la vaccination

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h est possible jusqu'au 15/02 pour les personnes ayant reçu leur 1<sup>ère</sup> dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur 2<sup>ème</sup> dose.



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



**L'arrêté préfectoral du 1er février 2022 prorogeant la dérogation au pass vaccinal pour les restaurants routiers est reconduit jusqu'au mercredi 2 mars 2022.**

PROCOLES  
SANITAIRES

L'application des protocoles, par secteurs, relève de la responsabilité de l'organisateur. Tous les protocoles se retrouvent sur [economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

Toutes informations  
utiles sur le site  
[gouvernement.gouv.fr](https://gouvernement.gouv.fr)

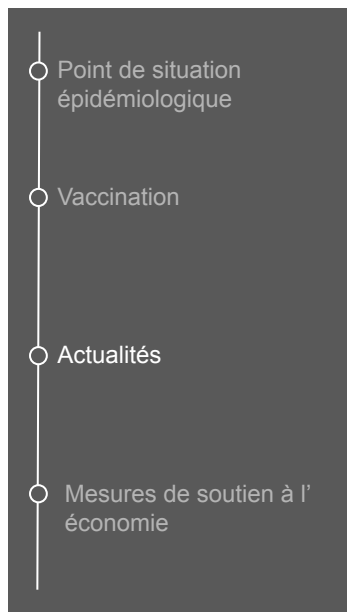
- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
1<sup>er</sup> mars 2022

# MESURES DE SOUTIEN

Adaptation de l'activité partielle à l'évolution des mesures de restrictions sanitaires





**Direction  
départementale de  
l'emploi, du travail et  
des solidarités**

# Adaptation de l'activité partielle à l'évolution de la crise sanitaire



## Prolongation temporaire et exceptionnelle de la durée d'autorisation de recours à l'activité partielle

Les employeurs qui ont atteint la durée maximum d'autorisation de 6 mois, - renouvellements compris- sur une période glissante de 12 mois peuvent continuer à placer leurs salariés en activité partielle jusqu'au 31 mars 2022.

*Ces limites ne s'appliquent pas aux entreprises entrées en Activité partielle de longue durée (APLD), dans le cadre de leur accord de branche ou d'entreprise.*

La date limite d'envoi de la demande de validation de l'accord ou d'homologation du document unilatéral pour bénéficier de l'APLD est fixée au 30 juin 2022.



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Prolongation du taux de prise en charge majoré

**Fin après le 28 février 2022 du taux majoré de 70%, sans reste à charge, qui ne concernait plus que:**

**1- les employeurs des secteurs protégés (S1 et S1 bis) qui subissent une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 65%.**

**2- Les employeurs concernés par les mesures de restrictions sanitaires (interdiction de manger debout, interdiction des concerts debout, jauge de 2000 personnes à l'intérieur pour les grands évènements).**



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
1<sup>er</sup> mars 2022

# MESURES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE



FINANCES PUBLIQUES

○ Point de situation  
épidémiologique

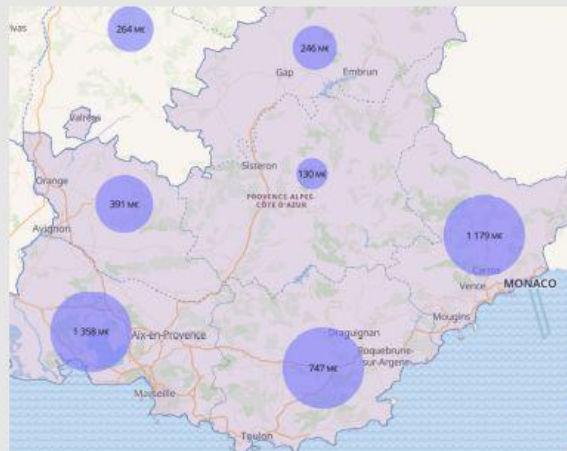
○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Fonds de solidarité

# Fonds de solidarité



## Fonds de solidarité : Provence-Alpes-Côte d'Azur

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>4 050,89 M€</b>	<b>1 153 660</b>	<b>211 482</b>

## FDS PACA

## FDS VAUCLUSE

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>391,44 M€</b>	<b>121 686</b>	<b>23 394</b>

Hébergement et restauration	<b>149,1 M€</b>
Commerce	<b>67,2 M€</b>
Arts spectacles et activités récréatives	<b>35,2 M€</b>

Aides du fonds de solidarité  
ventilées par **classes d'effectifs** (en M€)  
(uniquement entreprises affiliées au régime général)

### Vaucluse

0 salarié	<b>37 M€</b>
1 ou 2 salariés	<b>109,8 M€</b>
3 à 5 salariés	<b>48,4 M€</b>
6 à 9 salariés	<b>24,9 M€</b>
Etablissement non employeur	<b>5,4 M€</b>
Autres Classes d'Effectifs	<b>47,6 M€</b>

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Reports d'échéances fiscales en Vaucluse

**Données actualisées au 26/08/2021**

Montant : 10,17 M€      nombre 826 aides

Top 3 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 3,6 M€		
Construction	: 1,4 M€		60 % du total
Hébergement / Restauration	: 1,1 M€		

## Prêts garantis par l'Etat – PGE en Vaucluse

**Données actualisées au 31/12/2021**

Montant : 1 077,37 M€      nombre : 8 147 aides

PGE ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 304,5 M€
Construction	: 95,3 M€
Hébergement / Restauration	: 87,7 M€

Report d'échéances fiscales

Prêts garantis par l'État

Synthèse des aides en  
Vaucluse

Synthèse des aides ou prêts versés en M€	FDS		PGE		Reports échéances fiscales		Aides artisans commerçants		Ensemble des aides	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
Hébergement restauration	149,1	38,1%	87,7	8,1%	1,1	10,8%	1,0	9,0%	238,9	16,0%
Commerce	67,2	17,2%	304,5	28,3%	3,6	35,4%	2,5	22,5%	377,8	25,4%
Construction	15,6	4,0%	95,3	8,8%	1,4	13,8%	2,9	26,1%	115,2	7,7%
Toutes activités	391,44		1 077,37		10,17		11,11		1 490,09	



Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie

Récapitulatif  
des dispositifs  
d'aide aux  
entreprises

# Ouverture d'un dispositif « nouvelle entreprise consolidation » pour les entreprises récemment créées

## Décret n°2022-221 du 21 février 2022

Récapitulatif des dispositifs disponibles pour les entreprises de Vaucluse :

	périodes éligibles	date limite de dépôt	pour quelles entreprises ?	Forme de l'aide
<b>Aide « renfort » (décret n° 2022-3 du 04/01/2022)</b> (entreprises créées avant le 31/01/2021)	Déc 2021	06/03/22	Entreprises dont l'activité est interdite d'accueil du public à la suite des restrictions sanitaires (covid-19) : les salles de danse (ERP de type P) (ex: discothèques) les restaurants et les débits de boisson (ERP de type N - accueillant des activités de danse). ayant subi une perte de CA d'au moins 50% durant la période éligible	subvention égale à : <b>100% du montant total des charges dites "renfort"</b>
<b>Aide « renfort » (décret n°2022-112 du 02/02/2022)</b> (entreprises créées avant le 31/10/2021)	Jan et fév 2022	31/03/22		
<b>Aide coûts fixes « consolidation » (décret n°2022-111 du 2 février 2022 modifié par le décret n°2022-223 du 21 février 2022)</b> (S1 et S1bis, créées avant le 1/1/2019)	Déc 2021- Janvier 2022	31/03/22	Entreprises des secteurs S1 et S1Bis, - ayant subi une perte de CA d'au moins 50% au cours du mois éligible, - leur Excédent Brut d'Exploitation (EBE) coûts fixes consolidation au cours du mois éligible est négatif.	subvention égale à : <b>à la somme de 70% (ou 90 % petites entreprises) de l'opposé mathématique de l'EBE</b>
<b>Aide coûts fixes «nouvelles entreprises consolidation » (décret n°2022-221 du 21 février 2022)</b> (S1 et S1bis, créées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 octobre 2021)	Déc 2021- Janvier 2022	Formulaire disponible mi-mars et jusqu'au 30/04/2022	Entreprises des secteurs S1 et S1Bis, - ayant subi une perte de CA d'au moins 50% au cours du mois éligible, - leur Excédent Brut d'Exploitation (EBE) coûts fixes consolidation au cours du mois éligible est négatif.	subvention égale à : <b>à la somme de 70% (ou 90 % petites entreprises) de l'opposé mathématique de l'EBE</b>



**TENIR**  
*Ensemble*



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

